



Destinataires : **Unités et membres du personnel et du corps professoral**

Expéditeur : **R. F. Coutu,**
Directeur de la Gestion des risques et service des achats

Date : **2 novembre 2007**

Objet : **Politique de location des fourgonnettes à 12 et 15 places**

Bien que l'emploi de fourgonnettes de tourisme à 15 places ait déjà été chose courante en Amérique du Nord, on préfère aujourd'hui louer des fourgonnettes à 12 places. L'Université Laurentienne **interdit l'utilisation des fourgonnettes de tourisme**, car elle a, tout comme les autres établissements d'enseignement nord-américains, des **inquiétudes quant à leur sécurité**. On s'inquiète entre autres de la propension aux accidents comportant un retournement, de la répartition de la charge des passagers et de la cargaison, de l'emploi des ceintures de sécurité et de la pression des pneus. **En raison de ces inquiétudes** et de la disponibilité de plus petites fourgonnettes, l'emploi des fourgonnettes de tourisme a considérablement diminué.

Aux États-Unis, la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA), se souciant de la sécurité des passagers, a mené d'importantes recherches sur la propension aux accidents comportant un retournement. Selon les données américaines, il y a eu 1 111 victimes d'accidents mortels en fourgonnettes de tourisme entre 1992 et 2002.

Même si les fourgonnettes de tourisme et l'ensemble des véhicules de ce genre ont un nombre proportionnel d'accidents, elles subissent plus fréquemment des accidents comportant un retournement que les autres types de véhicules à passagers.

POLITIQUE

- 1) **Les fourgonnettes à 15 places SONT INTERDITES (même si on retire des sièges).**
- 2) Il est fortement recommandé de louer un autre véhicule de transport (fourgonnette à 7 places).*
- 3) L'emploi des fourgonnettes à 12 places est permis sous réserve des conditions suivantes :
 - a) Il faut être titulaire d'un permis de conduire de catégorie F, peu importe le nombre de passagers.
 - b) Il faut suivre une formation de conduite automobile.
 - c) Un extincteur et une trousse de premiers soins sont obligatoires.
 - d) Il est interdit de transporter des objets sur le toit du véhicule.
 - e) Il faut limiter la cargaison placée derrière l'essieu arrière.

* L'Université Laurentienne a négocié avec National et Enterprise des taux de location favorables de fourgonnette à 7 places (kilométrage illimité compris). En ce qui concerne les frais de location par passager, les taux négociés sont en effet comparables à la location plein tarif des fourgonnettes à 15 places (taux journalier et assurance, kilométrage et essence complémentaires). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les pages Web ainsi que la politique de location de véhicule.
www.laurentienne.ca/achats

Si vous avez des questions ou préoccupations concernant cette nouvelle politique, veuillez communiquer avec M. David Canniff, chef adjoint de la gestion des risques, au poste 1534 ou à dcanniff@laurentienne.ca, ou moi-même au poste 1555 ou à rcoutu@laurentienne.ca. Merci.